



N° 7629
Entrée le 21.02.2023
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 21.02.2023

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 21 février 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à Messieurs les **Ministre des Sports & des Affaires étrangères et européennes** concernant la **possible participation d'athlètes russes et biélorusses aux Jeux olympiques 2024.**

Suite à la guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine depuis le 24 février 2022, la participation des athlètes russes et biélorusses à de nombreux événements sportifs a été interdite. Toutefois, le Comité international olympique (CIO) envisage désormais d'autoriser une participation russe et biélorusse aux Jeux olympiques d'été de 2024. Jusqu'à présent, ce projet a suscité une forte opposition de la part de nombreux pays et les autorités ukrainiennes affirment vouloir boycotter les Jeux d'été en cas de participation russe.

Dans une résolution du 15 février 2023, le Parlement européen condamne cette récente décision du CIO d'autoriser les athlètes russes et biélorusses à participer sous drapeau neutre aux qualifications pour les Jeux olympiques de Paris de 2024 et invite les États membres et la communauté internationale à faire pression sur le CIO pour qu'il renonce à cette décision et adopte une position similaire pour tout autre événement sportif, culturel ou scientifique.

Le Grand-Duché du Luxembourg étant représenté au sein du IOC, je vous prie, Messieurs les Ministres, de nous faire part des renseignements suivants :

- 1) Messieurs les Ministres, peuvent-ils fournir davantage d'informations sur le positionnement du Gouvernement luxembourgeois concernant le sujet susmentionné?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Stéphanie EMPAIN
Députée

Josée LORSCHÉ
Députée



Réponse commune du Ministre des Affaires étrangères et européennes et du Ministre des Sports à la question parlementaire n° 7629 du 21 février 2023 de l'honorable députée Madame Stéphanie Empain et de l'honorable députée Madame Josée Lorsché, concernant « la possible participation d'athlètes russes et biélorusses aux Jeux olympiques 2024 ».

Messieurs les Ministres, peuvent-ils fournir davantage d'informations sur le positionnement du Gouvernement luxembourgeois concernant le sujet susmentionné?

Il convient de rappeler tout d'abord que les membres du CIO sont des personnes physiques. Ce sont les représentants du CIO dans leurs pays respectifs et non les délégués de leur pays au sein du CIO, comme le stipule la Charte olympique : « Les membres du CIO représentent et soutiennent les intérêts du CIO et du Mouvement olympique dans leur pays et dans les organisations du Mouvement olympique au service desquelles ils se trouvent » (Charte olympique 2004, Règle 16.1.4, p. 28).

Le Luxembourg s'est associé à la position commune du groupe collectif de nations (signataires sont les ministres des sports de 35 pays différents), qui s'est réuni le vendredi 10 février 2023. Ce groupe collectif des nations a estimé qu'étant donné qu'il n'y a pas eu de changement dans la situation concernant l'agression russe contre l'Ukraine, et dans un impératif d'équité et de solidarité envers les athlètes ukrainiens dont les installations ont été détruites et qui ont dû quitter leur pays, il n'y a aucune raison pratique de s'éloigner du régime d'exclusion des athlètes russes et biélorusses fixé par le CIO dans sa déclaration du 28 février 2022. Il a été également noté que, par ses choix, ses actions et son agression militaire contre un Etat souverain et indépendant, la Russie a rompu la trêve olympique, soutenue en permanence par l'Assemblée générale des Nations Unies depuis 1993.

Quant à l'option d'autoriser les athlètes russes et biélorusses à concourir en tant que personnes "neutres", sous réserve qu'ils ne représentent clairement pas leur Etat, le groupe collectif des nations estime que le manque de clarté et de détails concrets sur un modèle de "neutralité" réalisable s'oppose à une telle proposition.

Luxembourg le 24 mars 2023

Le Ministre des Sports

(s.) Georges Engel